

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

CCAS de Bayonne

Le CCAS a organisé, le samedi 5 décembre 2015 après-midi, un thé dansant au profit du Téléthon. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 839,98 €.

Compte tenu de l'objet de la manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au CCAS.

Association Baionako Ortzadarra

L'association Baionako Ortzadarra a organisé une exposition et la vente de tableaux au profit du Téléthon, les 5 et 6 décembre 2015. Elle souhaite être exonérée de la redevance de mise à disposition de la salle Valmond qui s'élève à 200,00 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Kanta

L'association Kanta a organisé un spectacle de présentation des albums de Gorka Robles, Marc Lartigau et Gérard Luc, le 22 décembre 2015. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 735,48 €.

Compte tenu de la nature de l'événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Peña Baiona

L'association Peña Baiona a organisé un loto, le 10 janvier 2016. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 627,00 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Réseau et recherche entre professionnels de la petite enfance.

L'Association Réseau et recherche entre professionnels de la petite enfance a organisé le 25 janvier 2016 une conférence ayant pour thème « ces enfants et familles qui nous questionnent : quelles ressources pour les professionnels ? ». Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 412,21 €.

Compte tenu de la nature de cette conférence, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Consulat général du Portugal

Le Consulat général du Portugal organise ses permanences consulaires dans un bureau de la Maison des associations aux dates suivantes : 22 janvier, 12 février, 11 mars, 29 avril, 27 mai, 24 juin, 23 septembre, 21 octobre et 26 novembre 2016. Le Consulat sollicite l'exonération du coût d'occupation du bureau qui s'élève à 729,00 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature du service rendu, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance audit Consulat.

Association Unis-Cité

L'Association Unis-Cité a organisé la Fête des volontaires, le 10 février 2016. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 233,00 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Les Croisés de Saint-André

L'association Les Croisés de Saint-André a organisé trois manifestations depuis le début de l'année : un vide-grenier le dimanche 21 février, le « Loto des Croisés » le dimanche 10 avril et un repas suivi d'une soirée festive, le 4 juin 2016, dans le cadre des « Finales fédérales de football vétérans 2016 ». Elle sollicite l'exonération des coûts d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élèvent respectivement à 683,00 €, 792,00 € et 1 411,00 €, pour un montant total de 2 886,00 €.

Compte tenu de la nature de ces manifestations, il est demandé au conseil municipal d'accorder ces exonérations exceptionnelles de redevance à ladite l'association

Institut d'Administration des entreprises de Bayonne

L'Institut d'administration des entreprises de Bayonne a organisé plusieurs activités handisport, dont un parcours nommé « Handisens », dans le cadre de la Semaine du handicap, les 21 et 22 mars 2016. Il sollicite l'exonération du coût d'occupation de la Maison des associations qui s'élève à 1 171,00 €.

Compte tenu de la nature de ces manifestations destinées à sensibiliser le grand public et les scolaires aux difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes handicapées, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au dit institut.

Association Space Junk art centers

L'association Space Junk art centers a réalisé, les 22 et 23 avril 2016, un photo-shooting dans le cadre du Projet Vénus Pays Basque pour la sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de 4 salles d'activité qui s'élève à 962,50 €.

Compte tenu de la nature de l'événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

CCAS de Bayonne - CLIC

Le CCAS a organisé, les 28 et 29 avril 2016 un Forum sur la thématique de « l'isolement social des personnes âgées », avec conférences, ateliers et débats. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 1 892,74 €.

Compte tenu de l'objet de ce forum, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au CCAS.

Association Les Seniors bayonnais

L'association Les Seniors bayonnais a organisé une après-midi thé dansant les dimanches 17 avril et 19 juin 2016. Elle sollicite l'exonération des coûts d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élèvent à 988,86 €.

Compte tenu de la nature de ces manifestations, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

SALLE L'ALBIZIA

Maison de la vie citoyenne du Polo Beyris

La Maison de la vie citoyenne du Polo Beyris a organisé, le 12 mars 2016, une soirée conviviale dédiée à la transmission de la culture basque. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de la salle L'Albizia qui s'élève à 300,00 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Protection judiciaire de la jeunesse

La Protection judiciaire de la jeunesse a organisé, le 30 mars 2016, un stage de citoyenneté.

Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de la salle L'Albizia qui s'élève à 70,00 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance audit service de l'Etat.

Educazep

Le réseau d'éducation prioritaire, en collaboration avec l'école élémentaire Jules Ferry, a organisé, le 31 mars 2016, une étape de la finale des « Petits champions de lecture ».

Des enfants de classe de CM2 y étaient invités à lire, en public, un court texte de leur choix. Il sollicite l'exonération du coût d'occupation de la salle L'Albizia qui s'élève à 35,00 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance audit réseau.

Association Planning familial

L'association Planning familial a organisé, le 4 avril 2016, une réunion en direction des familles du quartier des Hauts de Sainte-Croix. L'association souhaite être exonérée du montant d'occupation de la salle L'Albizia qui s'élève à 30,00 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Klubatamak

L'association Klubatamak, regroupement de parents d'enfants du centre de loisirs J.P. Brana, a organisé un repas le 14 mai 2016, afin de soutenir les activités du centre dans divers projets.

Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de la salle L'Albizia qui s'élève à 300,00 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est demandé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Association Relais paroissial de Saint-Esprit

L'association Relais paroissial de Saint-Esprit a organisé, le dimanche 5 juin 2016, sa kermesse annuelle. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de la salle L'Albizia, dont le coût s'élève à 300,00 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS DE BAYONNE

Aviron bayonnais – Section natation

Cette section a organisé le Meeting Noblet, les 14 et 15 mai 2016. Dans ce cadre, elle a demandé l'exonération du montant de la redevance de mise à disposition du Centre aquatique dont le coût s'élève à 3 033,00 €.

Ces compétitions s'inscrivant dans le calendrier de la Fédération française de natation et contribuant au développement de cette pratique dans notre ville, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

PISCINE LAUGA

1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine de Bayonne (1^{er} RPIMa)

Le 1^{er} RPIMa de Bayonne a organisé un test de natation, le 1^{er} février 2016. Il souhaite être exonéré du coût d'occupation de la piscine Lauga qui s'élève à 120,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit régiment.

Préfecture des Pyrénées Atlantiques

La Préfecture des Pyrénées Atlantiques a organisé les examens du Brevet national de sécurité sauvetage aquatique (BNSSA), le 8 mars 2016. Elle a souhaité être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la piscine Lauga dont le coût s'élève à 480,00 €.

Cette épreuve s'inscrivant dans une mission de service public, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ce service de l'État.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.